

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE COSSAYE  
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
SEANCE DU 23 AVRIL 2026 A 19 HEURES 00**

**Nombre de Membres :**

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	12
. Qui ont pris part à la délibération	13

L'an deux mil vingt six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

**Présents :** M. VENUAT Eric, M. GILBERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, Mme DUFRESNE Florence, Mme DURAND Anne-Marie, Mme LACROIX Jeanne-Marie, M. LAUDE Henry, M. MORIZOT Christophe, Mme TESTARD Francine, Mme ROUFFETEAU Caroline

**Absent(s)excusés :** M. TICHOUX Thomas, M. FAGOT-REVURAT Ludovic  
Mme PERRETTE Aurore, absente, a donné procuration à M. GILBERT Michel

**Secrétaire de séance :** DURAND Anne-Marie

**Date de la convocation :** le 16 avril 2026

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération :**  
**Tarifs des concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SGC de NEVERS a demandé par mail du 16 avril 2026 une nouvelle délibération concernant les tarifs des concessions cimetièrè afin de prendre en charge les titres de recettes concernant les achats d'emplacements dans le cimetièrè.

Il rappelle que les tarifs actuels sont :

- Concession de terrain : 228 € (Concession perpétuelle)
- Concession columbarium : 600 € (50 ans)
- Concession cave-urnes : 600 € (50 ans)

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur une éventuelle modification de ces tarifs.

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité, de conserver les tarifs actuels des concessions, soit :

- Concession de terrain : 228 € (Concession perpétuelle)
- Concession columbarium : 600 € (50 ans)
- Concession cave-urnes : 600 € (50 ans)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

